



PHI 161 – Textes de philosophie médiéval (3 cr.)
Plan de cours – Automne 2020
Lundi, 16 h 30 à 18 h, local A6-1013
Cours donné à distance par l'enseignant sur la plateforme Teams

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Rendre actuelle et vivante la tradition médiévale par la lecture des grands textes d'auteurs majeurs et par un aperçu des débats de l'époque.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours vise à offrir aux étudiantes et aux étudiants une introduction générale à la pensée de saint Thomas d'Aquin, XII^e siècle, un des grands esprits de l'Occident. Pour y parvenir, les étudiantes et les étudiants seront plongés dans une œuvre fondamentale de saint Thomas, qui sera abordée de manière linéaire afin d'en faire ressortir toute la richesse conceptuelle et philosophique. L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'être confrontés à une œuvre majeure de la pensée médiévale pour en comprendre l'importance et pour avoir également la satisfaction d'avoir plus que survolé un moment de l'histoire de la philosophie.

CONTENU

Dans ce cours, nous aborderons la première partie de la Somme théologique. Les sujets contenus dans ce texte sont énumérés ci-dessous dans la planification du cours. Les étudiantes et les étudiants auront chaque semaine à faire la lecture du sujet proposé et à en retenir les éléments philosophiques pertinents permettant la compréhension la plus fine du texte. Le cours consistera en grande partie en une analyse linéaire du texte qui donnera lieu à un questionnement collectif ayant pour but de faciliter la discussion en classe.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
31-08-20	Introduction à saint Thomas d'Aquin.
07-09-20	Congé universitaire
14-09-20	Les grandes lignes de <i>La somme théologique</i> et son importance.
21-09-20	La simplicité divine. La présence de Dieu.
28-09-20	La connaissance de Dieu. La providence de Dieu. La Justice divine.
5-10-20	La Trinité et le mystère de l'existence à son sommet.
12-10-20	Congé universitaire
19-10-20	Semaine de relâche
26-10-20	Les créatures et le mystère du commencement.
02-11-20	Les esprits incorporels – les anges, leur nombre et leur variété. La puissance de leur intelligence.
09-11-20	L'homme et son monde, la splendeur de l'humanité.
16-11-20	Dieu dans le monde – la gouvernance divine.
23-11-20	Le rôle des créatures dans la gouvernance mondiale – les anges et les démons.
30-11-20	Le monde physique, la lune et les étoiles.
07-12-20	La volonté de l'homme et son esprit.
14-12-20	Conclusion
21-12-20	Remise de l'examen final

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Compte tenu des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, le cours en classe est limité à 90 minutes, sans pause, dans des locaux respectant les consignes sociosanitaires en vigueur. Toutefois, le professeur Valevicius n'étant pas en mesure d'être présent sur le campus, **le cours sera offert à distance sur la plateforme Teams**. Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent suivre ce cours auront tout de même accès à un local de classe, le A6-1013, qui permettra de procurer une connexion Internet fiable à celles et ceux qui en auraient besoin pour la période de cours. **La présence en classe n'est par conséquent pas requise, mais obligatoire sur la plateforme Teams**. Exceptionnellement, les absences motivées seront acceptées. Les étudiantes et les étudiants occuperont les 60 minutes restantes par des lectures identifiées par le professeur. Ces lectures feront l'objet de questions lors du cours suivant.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Il y aura deux examens à faire à la maison, des « take home », dont la remise au professeur se fera par courriel. L'examen de mi-session sera remis au retour de la semaine de relâche, c'est-à-dire le 26 octobre et comptera pour 30 % de la note finale. L'examen final sera remis le 21 décembre et comptera pour 60 % de la note. Pour ces deux examens, les étudiantes et les étudiants choisiront des questions parmi celles de la liste proposée par le professeur le moment venu. L'assiduité aux cours sur Teams est obligatoire, puisque les propos du professeur seront à prendre en compte dans les examens. Le 10 % de la note restant est réservé à la présence de l'étudiante et de l'étudiant aux séminaires sur la plateforme Teams et à sa participation aux discussions.

Critères d'évaluation

Les éléments suivants sont pris en compte dans l'évaluation des travaux : l'assiduité aux cours sur la plateforme Teams, la régularité dans les lectures des textes qui font l'objet du cours suivant, la participation aux discussions, la qualité de la langue écrite, la rigueur dans l'argumentation et la qualité de la présentation des travaux écrits.

MATÉRIEL REQUIS

Accès à la plateforme Teams.

BIBLIOGRAPHIE

Thomas d'Aquin, *La somme théologique*, première partie. Ce livre de XII^e est du domaine public et est disponible en ligne sur de nombreux sites Web.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autre dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>